

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

La société Horizon 360 SARL est le gestionnaire du site **Le Bois parc d'activité Nature** (ci-après « **Le Bois** »), qui regroupe **9 parcours acrobatiques en hauteur dans les arbres** installés dans le bois de l'Orbière à Forcé (ci-après les « Parcours »).

La pratique de ces Parcours s'effectue en autonomie suivant des procédures et des règles de sécurité et de discipline détaillées dans le règlement intérieur du parc et conformément à la réglementation en vigueur. **Cette pratique autonome, progressive, en auto-assurance rend le pratiquant garant de sa sécurité.**

Dans ces conditions, l'utilisation par tout pratiquant (ci-après « le Client ») des différents Parcours implique l'acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de sécurité et de discipline applicables aux Parcours stipulées dans le Règlement Intérieur, ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente et de Prix stipulées ci-après.

Le Bois se réserve le droit d'accès aux Parcours en fonction de l'état physiologique et psychique du Client.

Les Parcours **Le bois** sont accessibles sans réservation préalable pour le public qui sera servi sur la base du premier arrivé, premier servi.

2/ DISCIPLINE - SÉCURITÉ

Chaque Client, une fois qu'il a réglé son droit d'entrée, est équipé par les opérateurs du **Bois** avec l'Équipement de Protection Individuelle (baudrier, mousquetons, longes et poulies, ci-après « EPI »).

Il est rappelé qu'après une phase d'initiation obligatoire (« l'Initiation »), les Clients évoluent sur les différents Parcours de niveau et de difficulté progressifs, à leur rythme, de manière autonome et non encadrée. Les Clients sont à cet égard laissés juges de leur propre capacité et aptitude à franchir les obstacles et à évoluer sur les Parcours en fonction de leur difficulté. Les Opérateurs du **Bois** pourront conseiller les Clients sur le choix des Parcours suivant leur niveau et leur expérience.

Les Clients sont responsables de leur propre sécurité et de celles des autres participants mineurs qu'ils accompagnent, notamment en s'engageant à respecter les règles de sécurité imposées par le Règlement Intérieur du **Bois** et par l'utilisation conforme des équipements spécifiques (ateliers), des installations et de l'EPI mis à leur disposition.

Le Bois ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une utilisation de ces équipements non conforme aux recommandations effectuées lors de l'initiation.

Le Bois se réserve le droit à tout moment d'exclure des Parcours tout Client individuel ou groupe qui contreviendrait aux règles de sécurité et de discipline stipulées dans le Règlement Intérieur, qui se livrerait à des activités de nature à entraver la pratique normale des activités par les autres clients, qui se livrerait à des agissements contraires au respect de la protection du milieu naturel, ou dont l'état physiologique ou psychique s'avérerait incompatible avec une utilisation des Parcours.

3/ PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les Prix sont indiqués par personne et en euros. Ils s'entendent TTC.

Seul le cahier des prix, notamment affiché à l'accueil du site **Le Bois** et sur le site internet www.lebois-mayenne.fr indique précisément les prix actualisés, en fonction de la tranche d'âge (ou de la taille) et du nombre de participants. Seuls les prix en vigueur lors du paiement effectif, pour les Parcours payés au comptant auront un caractère contractuel.

Les groupes de plus de 10 personnes et notamment scolaires et les centres aérés pourront réserver auprès de notre équipe au moins 15 jours avant leur venue sur site. Un chèque de caution de généralement au moins 50% devra être parvenu au **Bois** à l'appui de la confirmation de la réservation.

Le prix réglé par chaque Client correspond à une séance d'une durée illimitée sur un après-midi.

Le Client étant seul juge de sa capacité physique et de son aptitude à franchir les obstacles, aucun remboursement ne sera possible pour un Parcours commencé puis interrompu de sa propre initiative pour quelque motif que ce soit.

Tarifs Individuel et de Groupe :

Le tarif individuel s'applique au Client qui s'inscrit isolément, ou dans le cadre d'un groupe de moins de dix participants.

Le tarif Groupe s'applique aux groupes comprenant un nombre de participants d'au moins 10 personnes, aux familles nombreuses et aux demandeurs d'emploi aux handicapés et aux étudiants sur présentation du justificatif. Pour bénéficier des tarifs de groupe, il est nécessaire de préparer un règlement unique pour le groupe.

Pass parcours dans les arbres	Enfants de 3 à 5 ans	Enfants de 6 à 8 ans	Enfants de 9 à 11 ans	Enfants de 12 à 15 ans	Adultes et ados > 16 ans
Tarif individuel	8 €	14 €	17 €	19 €	22 €
Tarif Réduit	7 €	12 €	15 €	17 €	20 €

Le Bois propose des tarifs spéciaux pour les groupes, les sorties d'écoles, de centres aérés, groupes scolaires ou étudiants, sorties team building et les Comités d'Entreprise sur demande auprès de contact@lebois-mayenne.fr



4/ MODIFICATION OU ANNULATION PAR LE CLIENT

Dans le cadre des réservations et paiements effectués par avance, en cas de non présentation du Client ou de présentation partielle du nombre de personnes pour lesquelles la réservation et le paiement ont été réalisés, **Le Bois** se garde la possibilité de conserver le montant intégral du paiement effectué sans aucune obligation de remboursement.

En cas de versement d'une caution ou du paiement du montant total des droits d'entrée pour une réservation concernant un groupe, les conditions financières suivantes d'annulation ou de modification quelle qu'en soit son motif s'appliqueront :

- **Le Bois** conservera l'intégralité de la caution en cas d'annulation à moins de 15 jours à la date prévue.

5/ MODIFICATION OU ANNULATION PAR LE BOIS

L'annulation ou la modification d'une inscription par **Le Bois** en cas de fermeture du site, pour des raisons de terrain impraticable ou de mauvaises conditions météorologiques ouvrira droit au report de la séance à une date ultérieure, ou au remboursement de la caution (pour les groupes).

6/ CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des présentes, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux dépendant du tribunal de Laval (53), nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs.

